



Paris, le

04 MARS 2026

Monsieur Thierry VERON
Président
Association des commerçants et artisans
de l'avenue du Général Leclerc (ACAGL14)
29 avenue du Général Leclerc
75014 PARIS

Objet : Vacance des locaux commerciaux de l'avenue du Général Leclerc

Monsieur le Président,

Par votre courrier en date du 12 décembre dernier, vous avez attiré notre attention au sujet du contexte actuel de fermeture des enseignes commerciales sur l'avenue du Général Leclerc.

Nous avons connaissance de cette situation de vacance commerciale importante qui dépasse les compétences de la seule Mairie d'arrondissement ou de la Ville de Paris.

Nous tenons à rappeler que la fermeture des commerces sur l'avenue du Général Leclerc concerne tout particulièrement les grandes enseignes commerciales de vente de vêtements qui font face à une crise majeure du secteur qui a provoqué de nombreuses fermetures.

S'ajoute également, le montant important des loyers commerciaux proposés par les propriétaires privés qui mettent à mal à la capacité des entreprises à s'installer et développer une activité dans un contexte économique compliqué.

S'agissant du montant excessif des loyers et du taux de vacance commerciale, nous sommes convaincus que la solution doit passer par le législateur afin de proposer un encadrement des loyers commerciaux permettant une installation d'une diversité d'activités dans les centres-villes.

Concernant spécifiquement la vacance commerciale sur l'avenue du Général Leclerc, nous avons pris l'attache des propriétaires des locaux vacants identifiés, je vous transmets pour information une copie du courrier récemment envoyé.



D26MA14-001193

2 place Ferdinand Brunot · 75675 Paris Cedex 14 · 01 53 90 67 14
Abonnez-vous à notre lettre d'information sur mairie14.paris.fr
Suivez-nous sur Facebook et Instagram @mairie14paris

Ce courrier a pour objectif d'identifier collectivement une stratégie pour dynamiser la commercialisation de ces locaux et trouver des solutions concrètes pour réduire la vacance commerciale de l'avenue du Général Leclerc.

Pour votre bonne information, la Ville de Paris est particulièrement engagée sur le sujet de la dynamisation et de la diversité du tissu commercial local en mobilisant différents leviers dont elle dispose à son échelle :

- Un travail étroit pour favoriser l'installation de nouvelles activités commerciales au sein des locaux en rez-de-chaussée du parc locatif social. C'est dans ce contexte que nous avons permis à 70 commerces de s'installer dans des locaux aux tarifs accessibles depuis 2020 dans le 14^e.
- Deux locaux privés ont également été préemptés par la Ville de Paris dans le 14^e pour permettre de proposer des loyers aux tarifs abordables et implanter ainsi des nouvelles activités culturelles et artisanales.

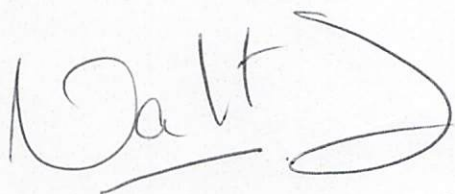
Enfin, concernant vos demandes concernant la visibilité de l'offre de stationnement souterrain : La Ville de Paris a mené une politique volontariste pour inciter les conducteurs occasionnels à privilégier l'offre de stationnement des parking souterrains. En effet, à partir de 2 heures de stationnement il devient aussi intéressant de stationner au parking de la Porte d'Orléans qu'en stationnement de surface, par exemple.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ce sujet et vous remercions pour l'intérêt que vous portez à la situation commerciale de l'avenue du Général Leclerc.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sincères salutations.

Valentin GUENANEN

Maire-Adjoint du 14^{ème} arrondissement
chargé du commerce, de l'artisanat, de
l'artisanat d'art et du tourisme



Carine PETIT

Maire du 14^{ème} arrondissement

